



Initiales

Maire

DG

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le **11^e** jour du mois de **septembre** de l'an **2017**, à **19 h 30**, à la salle du conseil municipal située au 396, rue Mgr L'Heureux, à Wotton, à laquelle sont présents :

Présences : Mme Katy St-Cyr, mairesse
Mme Anouk Wilsey, conseillère
Mme Mathilde Noël, conseillère
M. Michel McDuff, conseiller
Mme Karine Grenier, conseillère
Mme Nicole Gagnon, conseillère

Absence : M. Dominique Morin, conseiller

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Katy St-Cyr, mairesse, avise les personnes présentes que cette séance est enregistrée pour des fins de rédaction du procès-verbal et afin que le conseil s'y réfère au besoin.

La mairesse constate le quorum à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Me Isabelle Dumont, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2017-09-208

***Sur proposition de Michel McDuff,
Il est unanimement résolu***

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière en laissant le point 11 « Informations générales et correspondance diverse » ouvert, en ajoutant le point 4.6 « Report de la participation de la municipalité au Colloque de la Sécurité civile » et la correction du point 2.4 « Offre de services professionnels de Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc. »

**MUNICIPALITÉ DE WOTTON
ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI
11 septembre 2017**

1. Ouverture de la séance

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal du 7 août 2017

2 Administration générale et financement

- 2.1 Adoption des comptes à payer du 16 juillet au 15 août 2017
- 2.2 Dépôt des états comparatifs des activités de fonctionnement
- 2.3 Point d'information : Redistribution d'un surplus de RecupEstrie
- 2.4 Offre de services professionnels de Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc.
- 2.5 Demande à la FQM sur le transport ferroviaire d'hydrocarbures
- 2.6 Projet d'Oléoduc Énergie Est
- 2.7 Demande de retour au travail de la Directrice générale et secrétaire-trésorière

3 Législation

- 3.1 Adoption du Règlement 186-17 établissant les prix de vente des bacs roulants pour les ordures et le recyclage par la municipalité
- 3.2 Adoption du Règlement 187-17 sur les conditions d'utilisation de la piscine municipale
- 3.3 Dépôt du projet de règlement 189-17 concernant l'émission d'un permis de chenil



Initiales

Maire

DG

- 3.4 Avis de motion et dépôt du projet du Règlement 188-17 concernant l'émission d'un permis pour l'exploitation d'un service de garde temporaire pour animaux domestiques
- 3.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 190-17 sur la Politique des conditions de travail des pompiers et pompières du service incendie de la Municipalité de Wotton

4 Sécurité publique

- 4.1 Dépôt des rapports incendie du mois d'août
- 4.2 Résolution pour l'implantation d'un service de premiers répondants
- 4.3 Adoption du plan d'action pour l'optimisation du Service de sécurité incendie de Wotton
- 4.4 Mandat d'accompagnement à la firme Prudent Conseil relativement à l'élaboration du plan de travail pour l'optimisation du SSI Wotton
- 4.5 Affichage des postes de pompiers
- 4.6 Report de la participation de la municipalité au Colloque de la Sécurité civile

5 Transport – Voirie

- 5.1 Prolongation de l'affichage de deux postes – Journaliers opérateurs saisonniers

6 Hygiène du milieu et Environnement

- 6.1 Collecte de feuilles (17 novembre 2017)
- 6.2 Octroi du contrat de supervision de l'exploitation du Banc Drouin à SolÉco

7 Aménagement, urbanisme et développement

- 7.1 Dépôt de la liste des permis et certificats émis
- 7.2 Formation de l'inspecteur sur la LPTAA
- 7.3 Formations futures pour obtention du titre OMBE

8 Loisirs et culture

- 8.1 Mandat de la patinoire pour l'hiver 2017-2018

9 Rapport des comités et événements à venir

10 Période de questions (30 minutes maximum)

11 Informations générales et correspondance diverse

11.1 Du 22 septembre au 6 octobre 2017 période de dépôt des candidatures pour les Élections municipales du 5 novembre 2017.

11.2 20^{ème} anniversaire de la Société d'Histoire de Wotton, 7^e édition du Festival du Québec défricheur (Surveillez l'Écho pour la programmation.

11.3 Inscription des intéressés au Programme de Premiers Répondants.

12 Levée de la séance

1.2 Adoption du procès-verbal du 7 août 2017

Résolution 2017-09-209

*Sur proposition de Michel McDuff,
Il est unanimement résolu*

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

2.1 Adoption des comptes à payer du 16 juillet au 15 août 2017

Résolution 2017-09-210



Initiales

Maire

DG

***Sur proposition de Karine Grenier,
Il est unanimement résolu***

QUE la secrétaire-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes datés entre le 16 juillet au 15 août 2017, selon la liste remise aux membres du conseil au montant de **166 563,57\$**.

ADOPTÉE

2.2 Dépôts des états comparatifs des activités de fonctionnement 2016-2017

La mairesse, madame Katy St-Cyr, fait le dépôt des états comparatifs 2016-2017 des activités de fonctionnement.

2.3 Redistribution d'un surplus de RécupEstrie

Point d'information : Un surplus a été redistribué par RécupEstrie et la municipalité a reçu une somme de 7 247\$.

2.4 Offre de services professionnels de Monty, Sylvestre, conseillers juridiques inc.

Résolution 2017-09-211

***Sur proposition de Mathilde Noël,
Il est unanimement résolu***

QUE le conseil autorise la mairesse et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc. à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018. »

ADOPTÉE

2.5 Demande à la FQM sur le transport ferroviaire d'hydrocarbures

Résolution 2017-09-212

CONSIDÉRANT la tragédie ferroviaire qui est survenue à Lac-Mégantic le 6 juillet 2013 et qui a entraîné le décès de 47 personnes, décès qui auraient pu être évités selon le rapport du coroner qui s'est penché sur la catastrophe;

CONSIDÉRANT que quatre ans plus tard, le drame humain, économique et écologique persiste et persistera encore longtemps;

CONSIDÉRANT les demandes des élu-e-s et des citoyens de Lac-Mégantic pour la construction d'une voie de contournement;

CONSIDÉRANT que les élu-e-s de la municipalité de Nantes réclament, comme de nombreuses autres municipalités, le renforcement de la législation en matière de sécurité ferroviaire ainsi que l'ajout d'inspecteurs ayant plein pouvoir et autorité pour agir en cas de situation dangereuse pour la population;

CONSIDÉRANT que les sociétés ferroviaires comptent reprendre d'ici peu le transport d'hydrocarbures dans la région;



Initiales

Maire

DG

CONSIDÉRANT que les citoyens de la région méganticoise restent inquiets par rapport à la sécurité de ce transport, vu l'état inadapté de l'infrastructure au type de matières transportées et aux volumes croissants;

CONSIDÉRANT de plus le transport ferroviaire d'hydrocarbures sur la Rive-Sud de Montréal en direction des installations de la compagnie Kildair à Sorel-Tracy;

CONSIDÉRANT que les élu-e-s municipaux de la Rive-Sud de Montréal ont mis sur pied le Comité directeur sur le transport des matières dangereuses et que celui-ci réclame d'accélérer le retrait des wagons DOT-111, de rétablir le financement pour la sécurité ferroviaire et de déployer les efforts requis pour sensibiliser le public aux enjeux liés au transport des matières dangereuses;

CONSIDÉRANT également le projet de la société Chaleur Terminals qui prévoit que 220 wagonsciternes de pétrole bitumineux en phase 1 dès 2017, 350 en phase 2 sillonneront chaque jour le territoire québécois sur des centaines de kilomètres, traversant le cœur de plusieurs municipalités et de multiples cours d'eau, jusqu'à Belledune au Nouveau-Brunswick;

CONSIDÉRANT qu'à l'appel des élu-e-s municipaux du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, de nombreuses municipalités du Québec ont adopté une résolution réclamant un moratoire et un BAPE sur le projet de Belledune;

CONSIDÉRANT par ailleurs que les politiques fédérales en matière de sécurité ferroviaire depuis le début des années 1990 ont favorisé l'autoréglementation de la gestion de la sécurité de l'industrie ferroviaire en ce qui concerne les risques inhérents au réseau de transport, ce qui a entraîné une nette détérioration de la sécurité et de nombreux accidents, déraillements et tragédies;

CONSIDÉRANT que les sociétés pétrolières comptent augmenter le transport d'hydrocarbures, indépendamment du fait que de nouveaux oléoducs soient construits ou non;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'examiner, dans une perspective globale, les nombreux enjeux que présente le transport ferroviaire d'hydrocarbures du point de vue de la sécurité dans le but d'établir une démarche commune des municipalités québécoises;

***Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu***

QUE LA MUNICIPALITÉ DE WOTTON DEMANDE À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS :

1. d'exiger du gouvernement du Canada, l'abandon de sa politique favorisant l'autoréglementation de la gestion sécuritaire de l'industrie ferroviaire ainsi que la mise en place d'un cadre juridique contraignant pour le transport ferroviaire d'hydrocarbures et l'affectation conséquente des ressources nécessaires à son application efficace;
2. d'exiger du gouvernement du Canada, le retrait immédiat des wagons DOT-111, la transmission aux municipalités, en temps réel, de tous les renseignements relatifs au transport des matières dangereuses sur leur territoire, la réduction de la vitesse des convois dans toutes les zones urbaines ou péri-urbaines et la présence de deux employés en tout temps à bord de tous les convois de matières dangereuses;
3. d'exiger du gouvernement du Québec, la tenue immédiate d'un BAPE sur les projets de transport ferroviaire d'hydrocarbures en sol québécois et l'adoption immédiate d'un moratoire complet sur de tels projets d'ici le rapport du BAPE;
4. de soutenir activement les revendications et demandes des municipalités québécoises en matière de sécurité ferroviaire et même de tout autre moyen de transport, et d'inviter ses municipalités membres à faire de même;



Initiales

Maire

DG

5. d'organiser un colloque national sur les enjeux liés au transport ferroviaire d'hydrocarbures afin d'élaborer une stratégie commune à l'ensemble des municipalités québécoises et d'établir ensemble un programme de demandes visant à assurer la sécurité des régions traversées par les convois.

ADOPTÉE

2.6 Projet d'oléoduc Énergie est

Résolution 2017-09-213

CONSIDÉRANT que le Québec dispose d'un approvisionnement régulier et stable en pétrole brut, principalement en provenance du Canada et des États-Unis, ce qui lui permet de répondre entièrement et de façon convenable à ses besoins qui totalisent présentement environ 350 000 barils par jour.

CONSIDÉRANT que le Québec a pour cible de réduire de 40 % sa consommation de pétrole d'ici 2030 et de continuer à diminuer sa consommation par la suite.

CONSIDÉRANT que la compagnie TransCanada envisage de construire un oléoduc qui s'appellerait Énergie Est.

CONSIDÉRANT que l'éventuel pipeline Énergie Est servirait à faire transiter par le territoire québécois un volume considérable de pétrole brut, soit 1,1 million de barils par jour.

CONSIDÉRANT que le pétrole transporté par ce pipeline, soit du pétrole issu des sables bitumineux et du pétrole de schiste de l'Ouest du Canada et des États-Unis, serait destiné, pour l'essentiel, aux marchés d'exportation.

CONSIDÉRANT que le projet Énergie Est traverserait plus de 850 cours d'eau au Québec, y compris les sources essentielles d'approvisionnement en eau potable de la majorité des citoyennes et citoyens du Québec.

CONSIDÉRANT que les déversements d'hydrocarbures transportés par oléoduc ont été nombreux et significatifs au cours des dernières années et que les hydrocarbures déversés sont susceptibles de parcourir rapidement de longues distances obligeant les municipalités touchées à modifier en urgence leurs sources d'eau potable.

CONSIDÉRANT que les spécialistes du traitement des eaux ont conclu qu'il n'existe aucune solution de rechange raisonnable pour l'approvisionnement en eau potable de plusieurs grandes villes du Québec advenant un déversement qui affecterait les cours d'eau où est puisée l'eau potable.

CONSIDÉRANT qu'un déversement qui priverait la région de l'Outaouais, celle de Montréal ou celle de Québec de leur approvisionnement en eau potable aurait des conséquences économiques, sociales et environnementales dramatiques et potentiellement irréversibles.

CONSIDÉRANT que les cours d'eau ont aussi une importance économique majeure pour la population et les municipalités du Québec qui dépendent de secteurs comme le tourisme ou l'agroalimentaire.

CONSIDÉRANT que le pipeline traverserait des zones fragiles, comme des tourbières et des réserves écologiques, et longerait des cours d'eau considérés à risque pour des glissements de terrains.

CONSIDÉRANT que tous les experts mandatés par les municipalités et MRC ont conclu que les risques avérés et importants liés à la construction et à l'exploitation de cette infrastructure sont hors de proportion avec les faibles bénéfices et avantages tirés de cette même infrastructure.



Initiales

Maire

DG

CONSIDÉRANT qu'en désenclavant le pétrole produit dans l'Ouest à l'intention des marchés d'exportation, cet oléoduc permettrait d'augmenter cette production et compromettrait ainsi la réussite de l'Accord de Paris visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre afin de stabiliser le réchauffement climatique « bien en dessous » de 2°C par rapport à la température de l'ère préindustrielle.

CONSIDÉRANT que l'Accord de Paris vise à prévenir un dérèglement du climat qui provoquerait des phénomènes météorologiques extrêmes menaçant, entre autres, l'intégrité des infrastructures municipales.

CONSIDÉRANT que ces phénomènes se font déjà sentir et provoquent l'érosion des berges ainsi que la destruction des infrastructures côtières, accentuent les inondations saisonnières et génèrent des vents violents et destructeurs.

CONSIDÉRANT que les ressources nécessaires pour faire face à ces phénomènes augmentent sans cesse, ce qui menace l'équilibre précaire des finances des municipalités et grève de plus en plus durement leur budget.

CONSIDÉRANT qu'une fois construit, le pipeline Énergie Est générerait peu d'emplois et peu de richesse pour les citoyens et citoyennes du Québec.

CONSIDÉRANT que les recettes fiscales des municipalités associées à cette infrastructure seraient limitées, temporaires et régressives, alors que ses inconvénients seraient majeurs, progressifs et permanents.

CONSIDÉRANT que dès l'automne 2015 un rapport de la Commissaire à l'environnement et au développement durable avait constaté des lacunes importantes dans l'application de la réglementation en vigueur au sein de l'Office national de l'énergie (ONÉ).

CONSIDÉRANT par ailleurs que malgré les recommandations d'un groupe d'experts indépendants, le gouvernement fédéral a décidé que ce projet serait étudié et analysé par l'Office national de l'énergie (ONE), alors que cet organisme n'a ni la compétence ni la crédibilité nécessaire pour examiner de façon globale ce projet et a perdu la confiance du public pour garantir la sécurité des Canadiennes et des Canadiens;

CONSIDÉRANT que plusieurs MRC membres de la FQM ont vécu des expériences négatives avec le promoteur TransCanada en ce qui a trait à son projet de pipeline appelé à traverser leur territoire.

CONSIDÉRANT que TransCanada accorde peu d'importance aux compétences des municipalités locales et des MRC, notamment en matière d'aménagement du territoire, de gestion des cours d'eau et de sécurité publique.

CONSIDÉRANT que TransCanada n'a pas été en mesure de rassurer le monde municipal quant aux risques inhérents à la construction et au transport quotidien anticipé des 1,1 million de barils de pétrole du projet Oléoduc Énergie Est.

CONSIDÉRANT que de nombreuses municipalités et MRC se sont déjà prononcées clairement contre ce projet et qu'il n'y a pas lieu de promouvoir une acceptation conditionnelle de ce projet liée à la réalisation de conditions spécifiques, ces éléments ne rencontrant pas les objectifs réels des municipalités.

CONSIDÉRANT qu'une vaste majorité des citoyennes et citoyens du Québec s'opposent à ce projet.

CONSIDÉRANT que, comme l'affirmait le Parti Libéral du Canada dans son programme électoral de 2015, si ce sont les gouvernements qui délivrent des permis aux projets de développement des ressources, seules les communautés peuvent donner leur permission, et que l'acceptabilité sociale est absente pour ce projet.

***Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu***



Initiales

Maire

DG

QUE LA MUNICIPALITÉ DE WOTTON DEMANDE À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS :

1. d'affirmer son opposition inconditionnelle au projet d'oléoduc Énergie Est ;
2. de presser le gouvernement du Québec de prendre clairement position contre la réalisation de ce projet et qu'il mette en œuvre tous les moyens légaux à sa disposition pour s'y opposer ;
3. se joigne aux divers groupes, associations, syndicats, regroupements et autres qui s'opposent à la réalisation de ce projet de façon à faire entendre la voix du monde municipal par rapport à ces enjeux ; et
4. fasse connaître largement sa position d'opposition inconditionnelle au projet Énergie Est et que la présente résolution soit transmise au gouvernement du Canada, à l'Assemblée nationale du Québec, à l'Office national de l'énergie (ONÉ) et à TransCanada.

ADOPTÉE

2.7 Demande de retour au travail de la Directrice générale et secrétaire trésorière

Résolution 2017-09-214

CONSIDÉRANT la demande déposée au conseil par la Directrice générale et secrétaire trésorière, madame Katherine Beaudoin ;

***Sur proposition de Mathilde Noël,
Il est unanimement résolu***

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Katherine Beaudoin, reprenne ses fonctions dès le 6 novembre 2017, selon l'horaire proposé, savoir :

- Semaine du 5 novembre 2017: Bureau
- Semaine du 12 novembre 2017: Bureau
- Semaine du 19 novembre 2017: Bureau
- Semaine du 26 novembre 2017: Bureau
- Semaine du 3 décembre 2017: Bureau
- Semaine du 10 décembre 2017: Congé sans solde - Prestations RQAP
- Semaine du 17 décembre 2017: Bureau
- Semaine du 24 et 31 décembre 2017: Bureau fermé- Semaines payées en vertu de son contrat de travail
- Semaine du 7 janvier 2018: Bureau
- Semaine du 14 janvier 2018: Bureau
- Semaine du 21 janvier 2018: Sans solde - RQAP
- Semaine du 28 janvier 2018: Bureau
- Semaine du 4 février 2018: Bureau
- Semaines du 11 et 18 février 2018: Sans solde - RQAP

QUE ses vacances accumulées pour l'année 2017 soient reportées et ajouter aux vacances prévues pour l'année 2018.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Isabelle Dumont, quitte ses fonctions le 24 novembre 2017 au lieu du 15 décembre 2017.

ADOPTÉE



Initiales

Maire

DG

3 LÉGISLATION

3.1 Adoption du règlement 186-17 établissant le prix de vente des bacs roulants pour les ordures et le recyclage par la municipalité

Résolution 2017-09-215

*Sur proposition de Karine Grenier,
Il est unanimement résolu*

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du projet final du règlement numéro 186-17 établissant le prix de vente des bacs roulants pour les ordures et le recyclage par la municipalité, au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

QUE le conseil de la Municipalité de Wotton adopte la version définitive dudit règlement.

ADOPTÉ

3.2 Adoption du règlement 187-17 sur les conditions d'utilisation de la piscine municipale

Résolution 2017-09-216

*Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu*

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du projet final du règlement numéro 187-17 sur les conditions d'utilisation de la piscine municipale, au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

QUE le conseil de la Municipalité de Wotton adopte la version définitive dudit règlement.

ADOPTÉ

3.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 188-17 sur les services de garde temporaire pour animaux domestiques

AVIS DE MOTION est par la présente donné par **Karine Grenier** qu'à une séance subséquente, un règlement sur les services de garde temporaire pour animaux domestiques soit adopté.

AVIS est également donné que le projet du règlement 188-17 sur les services de garde temporaire pour animaux domestiques est déposé à la présente séance du conseil et disponible pour consultation au bureau municipal, sur demande.

3.4 Dépôt du projet de règlement 189-17 sur l'émission des permis de chenil

AVIS est donné que le projet du règlement 189-17 sur l'émission des permis de chenil est déposé à la présente séance du conseil et disponible pour consultation au bureau municipal, sur demande.



Initiales

Maire

DG

3.5 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 190-17 modifiant le Règlement 185-17 - Politique sur les conditions de travail des pompiers

AVIS DE MOTION est par la présente donné par **Anouk Wilsey** qu'à une séance subséquente, un règlement établissant la politique des conditions de travail des pompiers et pompières du Service de sécurité incendie de Wotton sera adopté.

AVIS est également donné que le projet du Règlement 190-17 modifiant le Règlement 185-17 - Politique sur les conditions de travail des pompiers sur la Politique des conditions de travail des pompiers est déposé à la présente séance du conseil et disponible pour consultation au bureau municipal, sur demande.

4 SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Dépôt des rapports - incendie

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim dépose les rapports incendie reçus en août 2017 et M. Michel McDuff en fait la lecture.

4.2 Implantation d'un service de premiers répondants- Résolution d'intention et aide financière

Résolution 2017-09-217

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal est d'opinion qu'il y a lieu de mettre en place sur le territoire de la municipalité un service de premiers répondants compte tenu de sa géo localisation et de l'entendue de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance du guide de mise en place d'un programme de premiers répondants préparé par le gouvernement du Québec et mis à jour en mai 2014;

***Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu***

QUE le conseil municipal manifeste son intention, auprès du CIUSSS Estrie CHUS pour mettre en place le service de premiers répondants sur le territoire de la Municipalité de Wotton;

QUE le conseil autorise la directrice général par intérim, Me Isabelle Dumont, à faire les démarches nécessaires à la demande d'aide financière pour l'implantation d'un service de premiers répondants de niveau 3.

QUE le conseil demande à la directrice générale par intérim de transmettre copie de la présente résolution à Madame Karine Vallières, députée du comté de Richmond.

ADOPTÉE

4.3 Adoption du plan d'action pour l'optimisation du Service de sécurité incendie de Wotton

Résolution 2017-09-218

CONSIDÉRANT les démarches effectuées pour l'optimisation du Service de Sécurité incendie de la Municipalité de Wotton;



Initiales

Maire

DG

***Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu***

QUE le conseil municipal adopte le plan d'action pour l'optimisation du service de sécurité incendie de la municipalité de Wotton, préparé par le comité de travail, lequel sera signé par tous les membres du comité de travail incessamment.

QUE le conseil mandate le comité de sécurité incendie pour travailler à établir un plan de travail et un échéancier, en collaboration avec les représentants des pompiers.

ADOPTÉE

4.4 Mandat d'accompagnement à la firme Prudent conseil relativement à l'élaboration d'un plan de travail pour l'optimisation du SSI Wotton

Résolution 2017-09-219

CONSIDÉRANT les orientations du plan d'action pour l'optimisation du Service de Sécurité incendie de Wotton;

***Sur proposition de Karine Grenier,
Il est unanimement résolu***

QUE le conseil autorise la directrice générale par intérim à mandater la firme Prudent conseils, à titre de consultant, pour l'accompagnement nécessaire afin d'établir le plan de travail pour l'optimisation du Service de sécurité incendie.

Le mandant est octroyé sous formes d'une banque d'heures de consultation, pour un maximum de 40 heures, par bloc de 10 heures, au taux de 125\$ de l'heure, plus les taxes applicables et les frais de déplacement, le cas échéant.

ADOPTÉE

4.5 Affichage des postes de pompiers

Résolution 2017-09-220

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie doit procéder à l'embauche de nouveaux pompiers à temps partiel;

***Sur proposition de Michel McDuff,
Il est unanimement résolu***

QUE le conseil autorise la directrice générale par intérim à afficher des postes de pompiers à temps partiel.

ADOPTÉE

4.6 Report de la participation au Colloque de la sécurité civile

Résolution 2017-09-221

CONSIDÉRANT que le budget du Service de sécurité incendie pour l'année 2017 a été déjà été dépassé;

***Sur proposition de Karine Grenier,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité annule sa participation au Colloque de la Sécurité civile 2017.



Initiales

Maire

DG

ADOPTÉE

5 TRANSPORT – VOIRIE

5.1 Affichage de deux postes – Journaliers opérateurs saisonniers

Résolution 2017-09-222

CONSIDÉRANT QU'aucune candidature n'a été reçue à la suite de l'affichage de deux postes de journaliers opérateurs en juillet dernier;

***Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu***

QUE le conseil autorise la directrice générale par intérim à prolonger l'affichage des deux postes de journaliers opérateurs saisonniers jusqu'au 30 septembre 2017.

ADOPTÉE

6 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1 Collecte de feuilles (17 novembre 2017)

Résolution 2017-09-223

***Sur proposition de Mathilde Noël,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité approuve la collecte de feuilles mortes du 17 novembre 2017 effectuée par la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux.

QUE la municipalité fournisse gratuitement un maximum de quatre sacs à feuilles par résidence jusqu'à l'épuisement de l'inventaire.

ADOPTÉE

6.2 Octroi du mandat de surveillance pour l'exploitation du Banc Drouin

Résolution 2017-09-224

CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) exige la surveillance de l'exploitation du banc Drouin pour les 4 prochaines années pour rendre sa décision autorisant la municipalité à continuer de l'exploiter.

***Sur proposition de Michel McDuff,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité approuve la soumission de SolÉco afin d'effectuer les travaux de surveillance requis par la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

QUE la directrice générale par intérim soit, et elle est par les présentes, autorisée à signer l'entente de service avec la firme SolÉCo au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Dépôt de la liste des permis et certificats émis



Initiales

Maire

DG

Une liste des permis et certificats émis est déposée représentant huit (8) permis pour une valeur totale des travaux de 85 000,00\$.

7.2 Formation de l'inspecteur sur la LPTAA

Résolution 2017-09-225

CONSIDÉRANT que l'inspecteur en bâtiment et en environnement se doit de bien maîtriser la Loi sur la protection du territoire et des activités agricole dans le cadre de ses fonctions ;

***Sur proposition de Michel McDuff,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité autorise la directrice générale à inscrire l'inspecteur en bâtiment et en environnement à la formation *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, et ses règlements connexes : intervention autorisées ou prohibées, pour une somme de 546,13\$, taxes incluses.

QUE les frais de ces formations soient partagés entre les municipalités du Canton de St-Camille, Ham-Sud et Wotton, tel que convenu.

ADOPTÉE

7.3 Formations de l'inspecteur pour l'obtention de la certification d'Officier municipal en bâtiment et en environnement de la COMBECQ

Résolution 2017-09-226

CONSIDÉRANT que l'inspecteur en bâtiment et en environnement se doit de bien maîtriser les lois et règlements applicables à sa fonction;

***Sur proposition de Mathilde Noël,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité autorise la directrice générale à inscrire l'inspecteur en bâtiment et en environnement aux formations nécessaires à l'obtention de son titre d'Officier en bâtiment et en environnement de la COMBECQ, en respect du budget de formation octroyé à chaque année.

QUE les frais de ces formations soient partagés entre les municipalités du Canton de St-Camille, Ham-Sud et Wotton, tel que convenu.

ADOPTÉE

8 LOISIRS ET CULTURE

8.1 Mandat de la patinoire pour l'hiver 2017-2018

Résolution 2017-09-227

CONSIDÉRANT le bon fonctionnement et l'économie des coûts de la saison 2017-2018 en lien avec le mandat de surveillance et d'entretien de la patinoire;

***Sur proposition de Karine Grenier,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité octroie le mandat de surveillance et d'entretien de la patinoire à l'entreprise Gestion 2000 à raison de 35 à 37 heures par semaine (surveillance) pour un



Initiales

Maire

DG

total de 13 à 15 semaines, selon la température, pour un montant maximal de 10 000 \$, taxes en sus, (heures d'entretien et de surveillance incluses).

ADOPTÉE

9 RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés pendant le mois.

10 PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les personnes présentes à poser des questions. Cette période de question est d'une durée maximale de trente (30) minutes.

11 INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CORRESPONDANCE DIVERSE

Les membres du conseil prennent connaissance des informations générales et des correspondances diverses.

11.1 Élections 2017 – du 22 septembre 8h00 au 6 octobre 16h30 période de dépôt des candidatures pour les élections du 5 novembre 2017.

11.2 20^e anniversaire de la Société d'Histoire de Wotton – 7^e édition du Festival du Québec défricheur (Surveillez l'écho pour la programmation)

11.3 Programme de premiers répondants - recrutement des intéressés

12 LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2017-09-228

***Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu***

QUE la séance soit levée à 20 h 26.

ADOPTÉE

**Katy St-Cyr,
Mairesse**

**Me Isabelle Dumont,
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim**